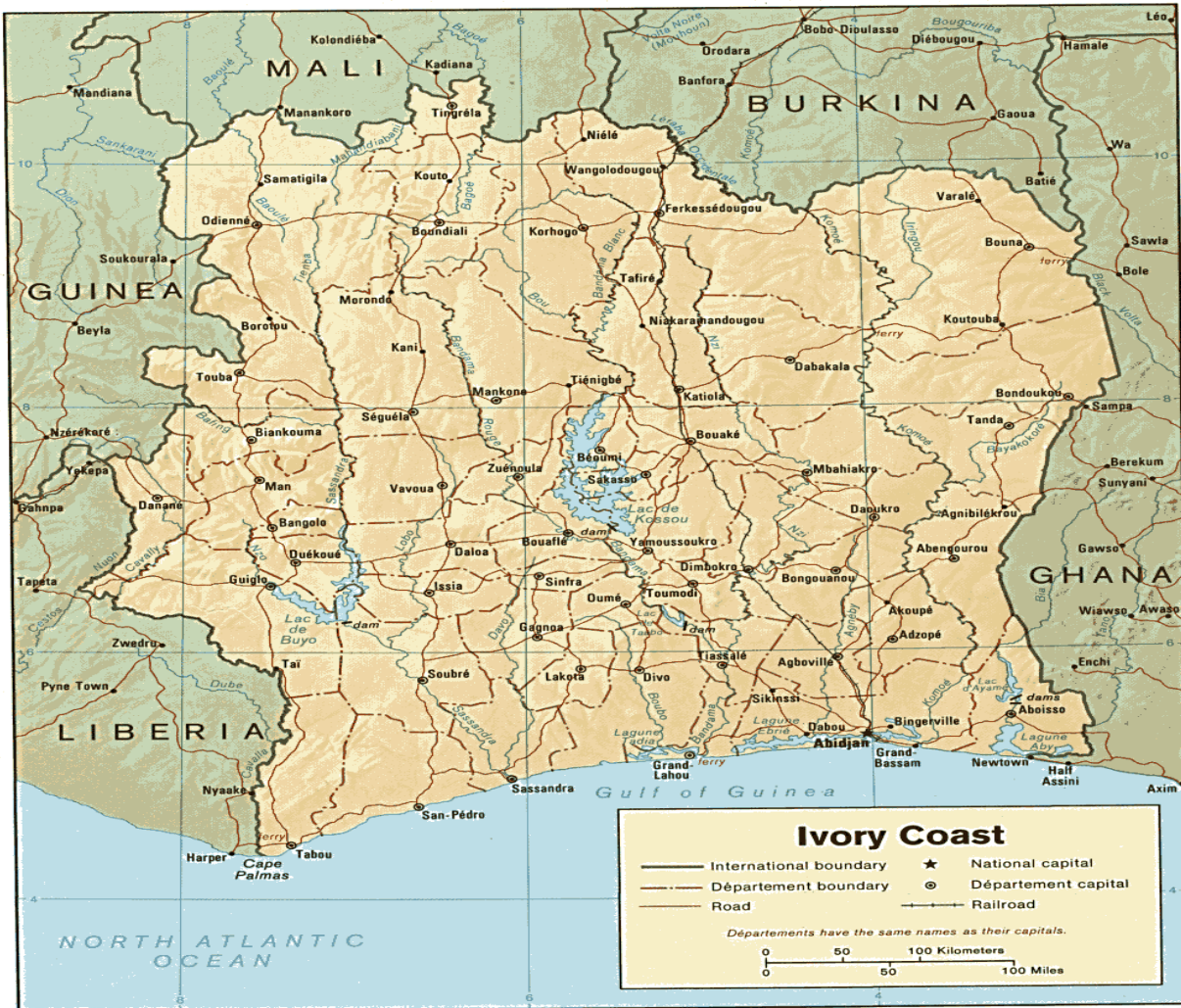


ELECTION PRÉSIDENTIELLE EN CÔTE D'IVOIRE



Base 801087 (B00473) 2-88

RAPPORT

COSOPCI RADDHO

AOÛT 2008

**EVALUATION DE LA PHASE PRELIMINAIRE DU
PROCESSUS ELECTORAL**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
Remerciements.....	5
PRESENTATION	10
1.La COSOPCI.....	10
Introduction.....	17
I. objectifs de la mission.....	24
II. Méthodologie.....	26
III.RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU PROCESSUS ÉLECTON	28
1.Les partis politiques.....	28
2.Le Représentant du Facilitateur.....	33
3.Les organes de régulation du processus.....	34
4.Les organisations de la société civile	36
5.L’union Africaine et l’onuci(Opération des Nations Unies en cote d’ivoire).....	38
IV.EVALUATION DE L’EXECUTION DU CHRONOGRAMME DE L’APO.....	41
1.Identification générale des populations.....	41
2.Le processus électoral.....	42
V.Conclusions et RECOMMANDATIONS.....	47
1.Au Président de la République et au Premier Ministre	49
2.AUX PARTIS POLITIQUES.....	50
3.aux Organes de régulation des élections.....	51
4.A la Société civile	52
5.Au Facilitateur de l’apo.....	54
6.a l’onuci.....	55
7.Au Fonds d’appui des Nations Unies au processus électoral (BASKET FUND).....	57
ANNEXEs.....	60

REMERCIEMENTS

Le Comité de facilitation et d'évaluation du processus électoral dirigé par Monsieur Alioune Tine, Président de la RADDHO, et coordonné au plan national par Monsieur Traoré Wodjo Fini, Coordonnateur de la Coalition de la Société Civile pour la Paix et le Développement Démocratique (COSOPCI) remercie :

- **LA FONDATION OSIWA (OPEN SOCIETY INITIATIVE FOR WEST AFRICA)**
- M. Boureïma BADINI, Représentant du facilitateur des Accords Politiques de Ouagadougou
- la Commission Electorale Indépendante (CEI)
- la Commission nationale de Supervision de l'Identification (CNSI)
- Mr Ambroise Niyonsaba, représentant special du President de la Commission de l'Union Africaine en Cote D'ivoire
- la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI
- la Division Electorale de l'ONUCI
- l'Institut National de la Statistique
- Le Rassemblement des Républicains (RDR)
- Le Front Populaire Ivoirien (FPI)
- Le Parti Ivoirien des Travailleurs (**PIT**)
- Le Cheikh Aboubacar Fofana, Président du COSIM (Collectif des Imams de Côte d'Ivoire)
- L'Imam Cissé Djiguiba, Président de la Fondation Djibouti
- Chef Nanan DODO, Secrétaire General, Porte Parole du Conseil Supérieur des Rois et Chefs Traditionnels de Cote D'Ivoire
- M. Patrick N'Gouan, Coordonnateur de la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI)

Introduction

Dans les mois qui viennent, la Côte d'Ivoire va organiser les élections les plus importantes et, sans doute, aux enjeux les plus élevés de l'histoire politique du pays depuis l'indépendance.

En effet, la Côte d'Ivoire offre l'exemple le plus caricatural où les tentatives de sortie d'un régime autoritaire, l'impréparation des élites politiques et l'accumulation des crises économiques et sociales ont créé des tensions politiques avec une guerre de succession sans merci à la fin du règne du Président Houphouët-Boigny qui n'a cessé de s'intensifier et de s'exacerber après sa mort pour se transformer en conflit armé en septembre 2002.

Les impacts politiques, humains, socio-économiques et géopolitiques de ce conflit sont incommensurables. D'où une mobilisation sans précédent au plan sous régional, régional et international pour la résolution du conflit ivoirien avec la succession d'accords et de négociations :

- Accords de Linas Marcoussis du 24 janvier 2003 ;
- Accra 1, 2 et 3 respectivement signés le 29 septembre 2002 (Accra 1), le 7 mars 2003 (Accra 2) et le 30 juillet 2004 (Accra 3) ;
- Pretoria le 07 janvier 2005 ;

- Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé par le **Président Laurent Gbagbo** et **M. Guillaume Soro Kibafori le 04 mars 2007** et les Accords complémentaires II et III ;

Sans compter les résolutions 1739 du 10 janvier 2007 du Conseil de Sécurité des Nations et les décisions du Sommet de l'Union africaine qui confèrent à l'ensemble de ces accords une légitimité et une crédibilité régionale et internationale.

Avec l'Accord Politique de Ouagadougou qui résume et sans doute parachève l'ensemble des autres accords, un consensus s'est réalisé sur un certain nombre de points fondamentaux allant dans le sens d'une sortie de crise :

- l'identification générale des populations ;
- le processus électoral ;
- la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'administration ;
- enfin, la réforme de l'Armée.

Pour la première fois depuis le début du conflit et l'impossibilité d'organiser les élections présidentielles de 2005, les conditions permettant de tenir des élections démocratiques et transparentes sur une base consensuelle et avec un chronogramme étaient pratiquement réunies, suscitant un grand espoir pour une sortie de crise.

Mieux, le Secrétaire Général des Nations Unies, a défini les **cinq (5) critères** de certification des différentes étapes du processus électoral « 11e rapport sur la Côte d'Ivoire le 15 avril 2008 (ES / 2008/250) :

1. les **conditions de sécurité** pendant la période précédant les élections sont propices à la pleine participation de la population et des candidats;
2. le processus électoral est ouvert à tous;
3. tous les candidats ont un accès équitable aux médias d'État et ceux-ci demeurent neutres;
4. les listes électorales sont crédibles et acceptées par toutes les parties;
5. les résultats des élections sont déterminés à l'issue d'un Dépouillement transparent et accepté par tous ou contesté de manière pacifique par les voies appropriées.

Au regard de tous ces textes qui, pour la première fois dans l'histoire de la Côte d'Ivoire créent les conditions d'une élection transparente, démocratique et apaisée, les organisations de la société civile sont interpellées pour une mobilisation et une vigilance à la hauteur des enjeux historiques afin de garantir le respect et l'application de ces textes.

C'est ainsi que la société civile ivoirienne et la société civile africaine, conscientes de leurs responsabilités historiques, vont lancer une campagne citoyenne pour des élections transparentes, démocratiques et apaisées d'où la **création d'un Comité Régional de Facilitation présidé par le Pr. Alioune Tine, Président de la RADDHO / Sénégal et un Comité National de Suivi, Coordonné par Mr Traoré Wodjo Fini, Président du Club Union Africaine de Côte d'Ivoire et Coordonnateur Général de la Coalition de la Société Civile pour la Paix et le développement démocratique en Côte d'Ivoire (COSOPCI).**

Le mandat de ce mécanisme est de surveiller tout au long du processus électoral la mise en application et la mise en œuvre des différents accords de paix en Côte d'Ivoire et de mener une campagne citoyenne pour des élections transparentes, démocratiques et apaisées en Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre, qu'il faut inscrire les missions d'évaluation et de suivis périodiques organisées par le Coordonnateur du Comité Régional de Facilitation et par le Coordonnateur du Comité National de Suivi qui se sont déroulées **du 13 au 20 Août 2008.**

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de la mission consistent à :

- Rencontrer tous les acteurs impliqués dans le processus électoral (acteurs politiques, société civile, organes de régulation, Union africaine, facilitateurs, ONUCI) afin de recueillir leurs visions, perceptions et analyses sur le processus électoral en cours ;

- Evaluer le processus électoral par rapport aux APO et aux critères de certification des Nations Unies (UN)
- Proposer des recommandations de nature à garantir la crédibilité et la consolidation du processus électoral en cours, fondées sur une bonne information et une vision globale de ce qui se déroule sur le terrain.

II. MÉTHODOLOGIE.

La méthodologie a consisté à rencontrer tous les acteurs du processus et à recueillir leurs analyses, leurs points de vue et leurs sentiments sur le processus en leur posant trois questions :

- Que pensent-ils du processus électoral en cours : ses forces et faiblesses ?
- Quelles sont les propositions et recommandations pour le respect des APO et des critères de certification des Nations Unies ?
- Qu'est-ce qu'ils attendent de la Société civile ivoirienne et africaine ?

A ces rencontres il faut ajouter une revue thématique de presse relative à la mission sur la même période.

Neuf (9) quotidiens ont ainsi été régulièrement consultés. Ce sont :

Fraternité Matin- Le Jour- L'intelligent d'Abidjan- Le Temps- Notre Voie- Le Patriote- Nord Sud- Le Nouveau réveil et L'Inter.

Au terme de cette mission une conférence de presse a été organisée le **20 août 2008** pour faire l'état des lieux du processus électoral et formuler des propositions concrètes pour faire des élections libres et transparentes (cf. coupures de presse en annexe).

III. RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU PROCESSUS ÉLECTORAL

1. LES PARTIS POLITIQUES

Le Comité de suivi a rencontré successivement les représentants de partis suivants :

- **Mme Henriette Diabaté** Secrétaire Général du Rassemblement des Républicains (RDR) ;
- **L'Honorable Député Kouablan François**, Secrétaire Général du Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT),
- **M. Affi N'Guessan**, Président du Front Populaire Ivoirien (FPI)

Le Comité a pris contact avec les responsables du PDCI/RDA mais la rencontre n'a pas pu se tenir parce qu'ils étaient mobilisés par des activités militantes.

A l'issue des différentes rencontres, les responsables des partis politiques ont tous exprimé leurs inquiétudes sur certains aspects du processus électoral dont :

- *L'utilisation non équitable et non équilibrée des medias d'Etat ;*
- *L'impartialité de la Commission Electorale Indépendante (CEI) ;*
- *La sécurité du processus relativement à la liberté de circulation des leaders politiques sur toute l'étendue du territoire ivoirien ;*
- *La liberté d'expression et de vote des électeurs ;*
- *La gratuité des frais liés à l'identification des électeurs pour une participation massive des citoyens aux élections.*

Concernant la sécurité des leaders, le Comité a exprimé sa grave préoccupation et son indignation profonde en condamnant sans réserve l'agression de Mme Henriette Diabaté à Affery, les menaces sur la libre circulation de **Mme Simone GBAGBO** et de **Mr. Laurent Dona Fologo** et les soulèvements liés aux revendications des ex-combattants à Bouaké et à Séguéla pour le paiement des primes.

Le Comité estime toute fois que les efforts doivent être faits au plan national et international pour que tous les engagements souscrits auprès des ex-combattants soient respectés.

2. LE REPRÉSENTANT DU FACILITATEUR

Le Représentant du facilitateur de l'APO, **Son Excellence Monsieur Boureima Badini** a félicité la COSOPCI pour son initiative.

Il a exprimé toute sa disponibilité à travailler avec la société civile et a réaffirmé toute la détermination du Président Blaise Compaoré, Facilitateur de l'APO à œuvrer pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. Dans l'hypothèse de l'impossibilité de respecter l'échéance du 30 novembre 2008, il propose que la Commission Electorale Indépendante (CEI) s'appuie sur son expertise pour convaincre les acteurs de la nécessité d'un réajustement du chronogramme.

3. LES ORGANES DE RÉGULATION DU PROCESSUS

Le Comité a rencontré les responsables de la Commission Electorale Indépendante (CEI) et de l'Institut National de la Statistique (INS). Il ressort de ces différents entretiens que tous les organes de

régulation des élections sont pleinement conscients des enjeux historiques de ces élections et ont tous exprimé leur volonté de travailler en toute impartialité pour des élections transparentes, démocratiques et apaisées et souhaitent disposer de toutes les ressources requises à cette fin. Cependant, il nous semble urgent de régler les problèmes de compétition et les conflits qui opposent l'INS et la SAGEM (opérateur technique à charge du processus d'identification).

Pour éviter toutes les contestations relatives aux opérations de la phase pré-électorale, il convient très rapidement d'harmoniser le travail de ces deux institutions sur la méthodologie, le mode opératoire et l'exécution des termes de références relatifs à l'identification pour produire un fichier électoral unique et consensuel. Il convient également de placer ces deux institutions sous l'autorité de la CEI (Commission Electorale Indépendante) pour mieux conduire le processus électoral en cours.

4. LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Comité a rencontré la Chefferie traditionnelle, les leaders religieux musulmans et les organisations de promotion de la démocratie et des droits de l'Homme.

La société civile a réitéré son engagement pour le renforcement de son unité organique afin de lutter efficacement pour la cohésion sociale, des élections justes, transparentes et apaisées.

Le Comité va également engager une grande campagne de sensibilisation, d'éducation civique, de promotion de la conscience citoyenne pour l'inscription massive sur la liste électorale de même que pour le retrait massif des cartes d'électeurs.

L'adoption d'un Code de bonne conduite par les partis politiques, les médias et les ONG est un signe palpable et encourageant de la volonté des acteurs impliqués dans le processus d'aller vers des élections justes, transparentes et apaisées.

Il convient d'être vigilant pour que tous les engagements souscrits par les acteurs soient respectés et incarnés dans les actes de tous les jours tout au long du processus électoral.

Ainsi, les ONG s'engagent à diffuser et vulgariser largement les différents codes librement adoptés par les signataires.

5. L'UNION AFRICAINE ET L'ONU (OPÉRATION DES NATIONS UNIES EN CÔTE D'IVOIRE)

Le Comité a rencontré le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union Africaine en Côte d'Ivoire, le Chef de la Division des droits de l'Homme et le Chef de la division électorale de l'ONU.

Ils ont tous réaffirmé leur soutien au processus électoral en cours en Côte d'Ivoire tout en soulignant que la responsabilité de l'organisation d'élections justes et transparentes revient d'abord aux Ivoiriens. A cet effet, ils ont souligné le rôle éminent que doivent jouer la Commission Electorale Indépendante, les medias et la société civile.

Ils ont apprécié les efforts réalisés ces trois dernières années par la société civile ivoirienne qui travaille à la création de réseaux et de Coalitions destinés à consolider la paix, la démocratie et l'Etat de Droit, notamment la COSOPCI et la Convention de la société civile.

Du côté des Nations Unies, on a à peine dissimulé la frustration liée à une mise à l'écart de l'organisation internationale pour de raisons souverainistes, assez mal comprises.

Ce qui les confine, à un rôle d'observateur du processus électoral et également au service minimum.

Il urge d'organiser une concertation dans les meilleurs délais entre les autorités nationales ivoiriennes, le représentant du Secrétaire Général des Nations Unies et le Facilitateur pour lever les malentendus afin que l'ONU puisse jouer sans ambiguïté et sans réserves son rôle d'appui pour la tenue des élections justes, transparentes, démocratiques et apaisées.

IV. EVALUATION DE L'EXECUTION DU CHRONOGRAMME DE L'APO

1. IDENTIFICATION GÉNÉRALE DES POPULATIONS

Le Comité apprécie le démarrage effectif de l'enrôlement des électeurs par la CEI et la CNSI.

L'opération d'identification a accusé un retard et elle n'est intervenue que le 15 Septembre 2008, ce qui a emmené le Président de la République Laurent Gbagbo à proposer de façon unilatérale le report de la date des élections présidentielles au 15 décembre 2008.

Compte tenu des difficultés liées au respect de l'échéance présidentielle, de la complexité de la situation en Côte d'Ivoire, le Comité estime que pour éviter toute controverse, **il revient d'abord aux organes techniques de s'exprimer pour fixer le report de la date de l'élection présidentielle.**

2. LE PROCESSUS ÉLECTORAL

En dépit des efforts louables de la Commission Electorale Indépendante qui a installé la plupart de ses démembrements sur l'étendue du territoire et à l'extérieur du pays, la désignation officielle de l'opérateur technique SAGEM, le processus électoral accuse un retard important car : **ni l'inscription sur la liste électorale, ni la publication de la liste électorale définitive, ni l'établissement et la distribution des cartes électorales n'étaient effectives jusqu'au 15 septembre.**

De plus, le processus électoral est menacé par l'insécurité chronique qui sévit en Côte d'Ivoire.

- Le non respect du désarmement par les ex-rebelles, les soulèvements et les contradictions internes qui secouent les Forces Nouvelles, manifestent la fragilité de la situation sécuritaire dans la région ;
- Le non désarmement des milices ;
- La non application des accords relatifs au Programme National de Désarmement, Démobilisation et de Réinsertion (DDR) ;
- La disparition d'armes dans la poudrière de Yamoussoukro ;
- Le soulèvement des FDS notamment à DAOUKRO

Les agressions perpétrées contre Mme Henriette Diabaté et sa délégation à Affrey;

- Les menaces proférées contre Mme Simone Gbagbo et M. Laurent D. Fologo, constituent une violation de la liberté de circulation des leaders politiques sur toute l'étendue du territoire national ;
- Les faiblesses logistiques et financières du Centre de Commandement Intégré qui peine à garantir la sécurité sur toute l'étendue du territoire national ;
- La non effectivité du service civique qui devait prendre en charge les préoccupations de la jeunesse ;

L'impérieuse nécessité de la restauration de l'autorité de l'Etat et du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national ;

Malgré la présence des préfets et sous-préfets dans les zones sous contrôle des Forces Nouvelles, il faut reconnaître qu'ils n'ont aucune autorité du fait d'une administration parallèle

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les premières conclusions que nous pouvons tirer de cette mission c'est la prise de conscience collective de l'ensemble des acteurs et des populations ivoiriennes de sortir de la crise et de consolider la paix par une élection démocratique, transparente et apaisée qui permette au pays de regagner sa place dans le concert des nations.

Sur le terrain également, nous avons constaté la volonté des autorités ivoiriennes à organiser des élections justes et démocratiques, même constat pour les organes de régulations des élections (CEI, CNSI).

Malgré tout, force est de constater que de véritables efforts doivent être consentis par toutes les parties, par la communauté africaine et internationale pour faire face aux faiblesses réelles et palpables du processus électoral, sans quoi il est illusoire de restaurer la confiance indispensable à la reconnaissance et au respect des résultats de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire.

Aux termes de la mission, et au regard des constats faits sur le terrain et à partir d'une écoute des acteurs concernés, nous formulons les recommandations suivantes :

1. AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET AU PREMIER MINISTRE

Qu'ils travaillent à :

- rétablir l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national ;
- supprimer les Commandants de zones (COMZONE) et les barrages parallèles pour assurer les pleins pouvoirs aux Préfets et aux Sous préfets redéployés dans la zone Centre Nord Ouest (CNO);
- garantir la cohésion nationale ;
- restaurer la confiance au processus électoral en cas de besoin ;

assurer l'équilibre, l'équité et l'impartialité des médias d'Etat ;

- rassurer les inquiétudes de la communauté africaine et internationale sur la crédibilité du processus électoral ;
- impliquer de façon active et dynamique les Nations Unies, l'Union Africaine et la CEDEAO aux activités liées au processus électoral pour faciliter l'effectivité et l'efficacité de leur mission en terre ivoirienne.

2. AUX PARTIS POLITIQUES

- Qu'ils respectent scrupuleusement les clauses du Code de bonne conduite qu'ils ont librement signé devant le Secrétaire Général des Nations Unies ;

Qu'ils fassent confiance à la CEI et qu'ils renforcent sa crédibilité et son impartialité.

3. AUX ORGANES DE RÉGULATION DES ÉLECTIONS

La CEI a abattu un travail énorme depuis sa mise en place avec la création des démembrements dans plusieurs localités du pays, la supervision de l'élaboration des codes de bonne conduite des partis, de la société civile et des médias.

Malgré tout elle peine à asseoir son autorité auprès des partis politiques et à susciter la confiance de tous les citoyens. De plus la CEI n'a pas encore la SAGEM sous son autorité directe, ce qui est un handicap pour l'harmonisation du travail entre la SAGEM et l'INS. Face à cette situation nous recommandons :

- Que la SAGEM et l'INS soient sous l'autorité directe de la CEI et que ces structures à charge de l'identification coordonnent leurs activités en vue de l'élaboration d'une liste électorale unique, consensuelle et inclusive ;
- Que la CEI élabore une stratégie de communication et de sensibilisation efficace de nature à informer tous les acteurs et les populations ivoiriennes de ses activités et à rassurer sur son impartialité, sa neutralité et son savoir faire.

A LA SOCIÉTÉ CIVILE

En dépit de ses faiblesses structurelles et financières et en dépit de son jeune âge, dont elle est parfaitement consciente, la société civile ivoirienne se mobilise, se restructure et consacre d'énormes efforts à construire des coalitions fortes pour relever les défis du moment.

Le Comité d'évaluation recommande à la société civile ivoirienne :

- De surveiller le processus électoral et la mise en œuvre des Accords politiques de Ouagadougou ;
- De travailler à renforcer la cohésion sociale et la paix sur toute l'étendue du territoire ;
- De vulgariser à large échelle le code de bonne conduite des partis politiques et de la société civile ;
- De renforcer les organes de régulation des élections et tout particulièrement la CEI en cas de besoin.

4. AU FACILITATEUR DE L'APO

Qu'il convoque de toute urgence une concertation avec les signataires des APO et du Cadre

Permanent de Concertation (CPC) afin de lever les obstacles de toute nature susceptibles de compromettre l'organisation des élections justes, équitables et transparentes notamment en garantissant :

- La sécurité des candidats à l'élection présidentielle, la liberté de circulation et d'expression ;
- L'équité et l'équilibre des médias d'Etat
- Le consensus sur le report de l'élection présidentielle.

5. A L'ONU

Nous recommandons qu'elle :

- discute ouvertement avec les autorités ivoiriennes pour lever tous les contentieux et obstacles qui affaiblissent leur intervention en Côte d'Ivoire ;
- bannisse tout comportement consistant à assurer le service minimum dans un contexte où la Côte d'Ivoire est confrontée à un des plus grands défis de son histoire : la sortie de crise par des élections transparentes, démocratiques et apaisées susceptibles de consolider la paix, la sécurité et la stabilité car la non responsabilisation est un risque pour l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire ;
- s'implique pour assurer le paiement des primes promises aux Forces Nouvelles, aux milices, à l'armée régulière (Centre de Commandement Intégré) ;
- soutienne la réorganisation, l'harmonisation et le renforcement des capacités du Centre de Commandement Intégré.

6. AU FONDS D'APPUI DES NATIONS UNIES AU PROCESSUS ÉLECTORAL (BASKET FUND)

Nous recommandons qu'il responsabilise davantage la société civile en :

- renforçant ses capacités de mobilisation pour les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des deux codes de bonne conduite (Partis Politiques et Société Civile);
- soutenant ses efforts de formation, d'éducation civique et de sensibilisation des populations pour une participation massive aux prochaines élections.